Paray Vieille Poste

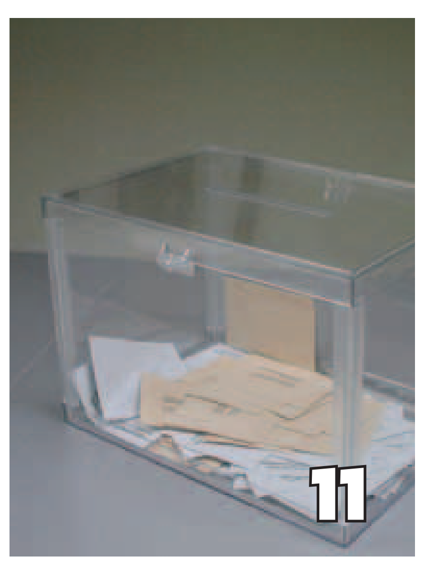
Infos Village

61 Janvier/Février 2014

Le magazine des Paraysiens

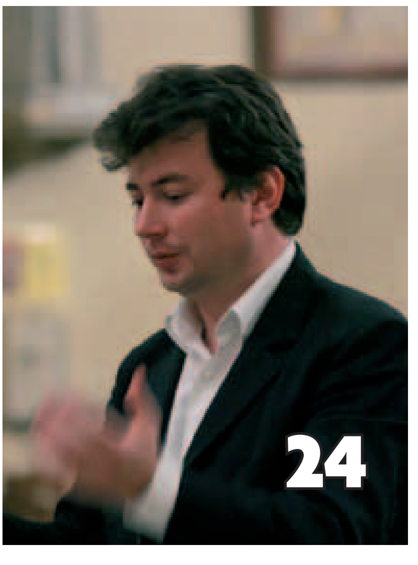
Sécurité : Paray mise sur la proximité





14





SOMMAIRE

Directeur de la Publication : Alain Védère
Directeur de la Rédaction : Pierre Naulin
Rédacteur en chef : Nicolas Gateau
Rédaction : Nicolas Gateau, Kisso Diallo
Photographies : service Communication
Création graphique et mise en page :
Delphine Du laurent De la Barre et Géraldine Rigo

Impression : Desbouis Grésil - 01 69 83 44 66
Tous les produits spécifiés comme tels sont certifiés PEFC. 10-31-1444
Dépôt légal et commission paritaire 7344P

Renseignements :
Service Communication
Tél. : 01 69 38 79 83

Photo-composition de une :
dossier «Sécurité : Paray mise sur la proximité»



PEFC
10-31-1444
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org



Chères Paraysiennes, chers Paraysiens,

Ensemble, nous serons plus forts. C'est pour cela que la Municipalité a souhaité mettre en place un nouveau dispositif de participation citoyenne.

En renfort de l'action des polices municipale et nationale, ce dispositif, qui vous est présenté dans le dossier du magazine, permettra de lutter encore plus efficacement contre les phénomènes de délinquance.

Aussi et surtout, ce sera un nouveau moyen de renforcer les relations, déjà étroites, d'entraide qui unissent les habitants de Paray.

Je sais que beaucoup de Paraysiennes et de Paraysiens se sont déjà manifestés. Je veux aujourd'hui tous vous encourager à faire partie des volontaires pour qui une première réunion d'information se tiendra sur le sujet à la fin du mois de janvier.

Pour ce premier numéro de L'*Infos Village* en 2014, il est aussi temps pour moi de vous adresser tous mes vœux de bonne et heureuse année.

Que cette année vous apporte le meilleur et qu'elle réponde à toutes vos espérances !

Pour vous, avec vous,

Alain Védère
Maire

RETOUR SUR IMAGES

Inauguration du T7

Il est arrivé le **16 novembre dernier !** En présence de nombreux Paraysiens, Alain Védère, maire de Paray, et Franck Degioanni, son 1er adjoint, ont dignement célébré la mise en service de la ligne 7 du Tramway. Confortable, rapide et écologique, le tramway T7 sera prolongé jusqu'à Juvisy en 2018.









Inauguration du Pôle Petite enfance

Le 23 novembre, de nombreux Paraysiens, entourés de leurs élus, ont pu – enfin ! – découvrir l'intérieur du Pôle Petite enfance lors de l'inauguration officielle du bâtiment. Ouvert depuis le 13 novembre dernier, le Pôle accueille désormais le Relais assistants maternels (RAM) et le nouveau Multi-accueil Les Lucioles.



Salon des artisans amateurs

Samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre, l'Espace Éric-Tabarly accueillait le Salon des artisans amateurs. L'occasion pour les Paraysiens de faire leurs premiers achats de Noël...

Calendrier de l'Avent

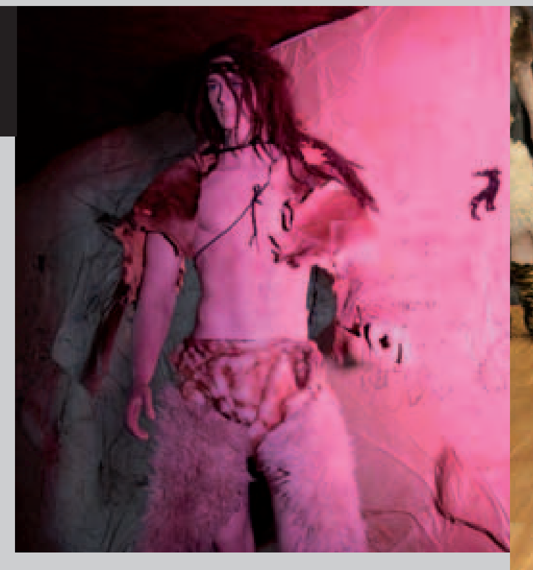
Du 1er au 24 décembre, Paray organisait, comme c'est la tradition, son calendrier de l'Avent. En face de l'Avant-Scène, magnifiée par les décors très réussis des services techniques, se sont tenues de très nombreuses animations avec, en point d'orgue, la présentation des illuminations du 1er et la distribution du vin chaud le 24.

RETOUR SUR IMAGES

Exposition

Il y a 13 000 ans Étiolles

Du 2 au 21 décembre, *Il y a 13 000 ans, Étiolles* faisait escale à Paray. Cette exposition itinérante présente l'exceptionnel site archéologique d'Étiolles. Une belle occasion de découvrir le mode de vie et le quotidien de nos ancêtres et de profiter de la reconstitution d'une grotte préhistorique !







Spectacle de Noël des maternelles

Tous les enfants des maternelles ont assisté, **le 10 décembre** à l'Avant-Scène, au spectacle offert par la Municipalité. *La petite Sirène* a su ravir les enfants.



Spectacle de Noël des élémentaires

Vendredi 13 décembre, les élèves des écoles élémentaires Jules-Ferry et Paul-Bert se sont rendus à l'avant-Scène pour profiter du spectacle d'Animel *Dis-moi mère-grand* avec la participation de la chorale du collège Pierre-de-Ronsard. Cette pièce, qui revisite l'histoire du petit chaperon rouge, a séduit l'auditoire.





Arbre de Noël de L'Envol et des Lucioles

Les mercredis 11 et 18 décembre, les Multi-accueils recevaient les parents autour d'un goûter de Noël. Deux moments festifs, organisés par le personnel de la Petite enfance, qui ont ravi les petits comme les grands.



Arbre de Noël du RAM

Vendredi 13 décembre, les assistantes maternelles et leurs enfants ont fêté Noël avant l'heure. Au programme : un spectacle offert par la Municipalité, de la musique et, bien sûr, la visite du père Noël !







Spectacle de Noël de la Petite enfance

Le 10 décembre, les enfants des Multi-accueils se sont retrouvés à la salle Korrigans pour assister au spectacle *P'tit bou d'chou*. Un moment festif en présence du père Noël !



Remise des prix du concours Village illuminé

Pour saluer leurs efforts pour faire de Paray un lieu magique à vivre pendant les fêtes de fin d'année, la Municipalité a récompensé, **le 10 janvier dernier,** les participants au concours Village illuminé. Une tradition qui se perpétue pour le plaisir de tous !



Concert de l'École de musique

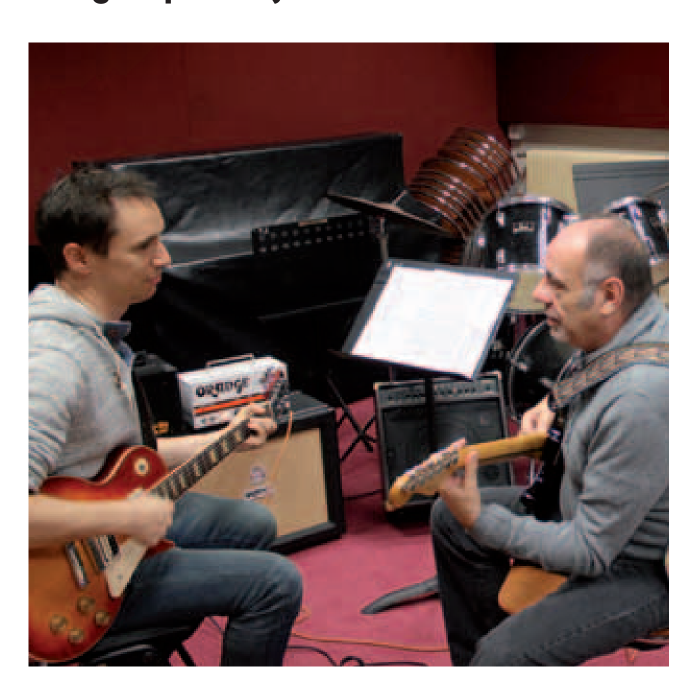
Vendredi 20 décembre, les élèves de l'École de musique de Paray se sont produits à l'Espace Éric-Tabarly devant leurs professeurs, leurs familles et tous les amateurs de musique paraysiens. Un joli concert où les spectateurs ont pu constater l'ampleur du talent des élèves de l'École.



ATELIER COACHING

Un soutien pour les groupes **de musique amateurs**

Afin de développer les pratiques amateurs à Paray, l'École de musique s'ouvre aux groupes de jeunes musiciens désireux de consolider leur talent.



Vous formez un groupe de musique dont les membres ont entre 12 et 18 ans ? L'un d'entre vous est Paraysien ? Vous souhaitez dynamiser votre formation ? L'atelier coaching est fait pour vous ! Obtenir des conseils dans la composition ou l'arrangement, chercher des lieux pour se produire, diffuser sa musique... un professeur de l'École de musique est désormais là pour vous accompagner.

Progresser et se faire connaître

L'atelier coaching propose au groupe de retrouver leur « coach » deux ou trois fois par mois, le samedi de 11h30 à 12h30, dans une des salles de l'École de musique. Les membres amènent leurs instruments mais utilisent le matériel (micro, câbles...) dont dispose la structure.
Plus que les conseils – et une oreille – avisés du « coach », l'atelier offre aussi l'opportunité aux groupes de se produire sur scène lors de la Fête de la musique ou d'autres événements proposés par la Ville : un bon moyen de s'affirmer sur scène et, surtout, de se faire connaître.
Ouvert à tous les types de groupes et de musiques (jazz, rock, pop..., à condition que le matériel nécessaire soit disponible à l'École), l'atelier fait l'objet d'une convention entre les musiciens et la structure : la composition du groupe doit donc rester la même du début jusqu'à la fin du coaching.
Pour profiter de ce coup de pouce, chaque membre doit s'acquitter d'une cotisation minime : 41 euros par année scolaire pour les Paraysiens. Une somme modique pour parvenir, qui sait ?, à la gloire. ■



Contactez l'École de musique
82/84, avenue Victor-Hugo
Salle Jean-Philippe-Rameau
Tél. : 01 60 48 32 03

La musique :

UN PLAISIR À PARTAGER

Vous pratiquez un instrument de musique au sein ou en dehors de l'École de musique ? Vous souhaitez partager votre passion avec d'autres personnes ? Vous pouvez bénéficier de pratiques collectives encadrées par les professeurs de l'École de musique. Big band, atelier vocal, variété, jazz... intégrez l'ensemble musical qui vous convient et produisez-vous en groupe à L'Avant-Scène.





Comprendre le trafic aérien **avec les contrôleurs de la DGAC**

Des contrôleurs aériens retraités de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) assurent 2 jours de permanence au sein de la Maison de l'environnement et du développement durable de l'aéroport Paris-Orly. L'objectif ? Informer et tranquilliser les riverains.

Accueillir, expliquer, rassurer : telles sont les missions du contrôleur aérien qui se tient désormais à la disposition des riverains d'Orly. Ces permanences ont pour ambition de mieux informer sur les techniques du contrôle aérien et ses contraintes, sur les caractéristiques du survol des avions en région parisienne et les mesures de sécurité mises en place.

Des outils interactifs et attractifs

Riverains, curieux ou passionnés peuvent donc, le lundi et le mercredi de 10h à 16h, tester leurs connaissances avec le contrôleur vacataire présent à la Maison de l'environnement de Paris-Orly. À l'écoute, ce dernier dispose de nombreux outils pour aider à mieux se familiariser avec les flux aériens et lutter contre les peurs que peuvent manifester certains riverains de l'aéroport.
Des écrans interactifs permettent de visualiser et de comprendre, concrètement, comment s'organisent les décollages ou d'appréhender les trajectoires d'approches suivies par les avions avant d'atterrir.

Bruyant un avion ?

Pour répondre à cette interrogation, un nouvel outil vient d'être installé au sein de la Maison de l'environnement : la cabine Visiobruit.
Conçu avec beaucoup de pédagogie, Visiobruit permet d'acquérir des notions de base en acoustique et délivre des informations simples et précises sur la manière dont est mesuré le bruit produit par le trafic aérien en France.
Grâce à cette cabine, les visiteurs pourront écouter et comparer les niveaux sonores entre un concerto de musique, une cours de récréation et le décollage d'un aéronef : un exercice concret et amusant pour relativiser le bruit d'un avion. ■


+ infos
mdeorly@adp.fr ou
tél. : 01 49 75 90 70,
site : www.entrevoisins.org

Orly : L'AIDE À L'INSONORISATION RECONDUITE

Bonne nouvelle ! Le gouvernement vient de décider de reconduire pour un an le remboursement – intégral ou partiel – des travaux d'insonorisation pour les riverains d'aéroports, notamment Orly.

Dans quel cas bénéficier de cette aide ?

Le logement doit se situer dans l'une des trois zones délimitées par le Plan de gêne sonore (PGS) : très forte en zone I, forte en zone II et plus modérée en zone III. Seuls les riverains situés en tout ou partie à l'intérieur de ces zones ont le droit de bénéficier de l'aide.

Que couvre l'aide financière ?

L'aide financière recouvre l'ensemble des études et opérations préalables à la réalisation des travaux et les travaux eux-mêmes.

À qui dois-je m'adresser ?

Pour constituer un dossier d'aide à l'insonorisation, il faut joindre les services techniques de la Mairie ou Aéroports de Paris au 0810 87 11 35 (numéro Azur). Une fois le contrat établi, l'entreprise envoie alors un dossier à remplir avec toutes les informations nécessaires.



Au service Technique : 01 60 48 80 20
ou sur le site www.entrevoisins.org,
le site d'information destiné aux
riverains des aéroports franciliens.

ÉLECTIONS

Élections municipales : mode d'emploi

Cette année, en mars, les Paraysiens éliront leur maire et leurs conseillers municipaux et communautaires. Si le mode de scrutin des élections municipales ne change pas, les électeurs sont en revanche appelés, et c'est une première, à désigner directement leurs conseillers communautaires.

Les 23 et 30 mars prochain auront lieu les élections municipales à Paray. C'est l'occasion pour tous les Paraysiens de se rendre aux urnes pour désigner, pour les six prochaines années, les 29 membres du conseil municipal. Une fois élus, lors de la première réunion du conseil municipal, ce sont eux qui désigneront le futur maire de la Ville.

Le scrutin municipal

L'élection des conseillers municipaux se déroule selon un mode scrutin particulier : les habitants sont appelés à voter pour plusieurs candidats, réunis sur une liste. Chaque liste comporte autant de candidats que de sièges à pourvoir.
Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) reçoit la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis proportionnellement entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.
Si aucune majorité absolue ne se dégage au premier tour, seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir pour un second tour de scrutin. Lors de celui-ci, la majorité relative suffit : la répartition des sièges est effectuée selon la même procédure, la moitié des sièges étant attribuée à la liste qui a obtenu le plus de voix. Les autres sièges sont ensuite répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle.

Deux élections, un seul bulletin

L'élection des conseillers communautaires a désormais lieu en même temps que l'élection municipale. Les Paraysiens désigneront ainsi, les 23 et 30 mars prochain, une liste de 6 conseillers qu'ils enverront, pour 6 ans, siéger au sein de la Communauté d'agglomération.
Pour les électeurs rien ne change : ils ne voteront qu'une fois pour chaque tour de scrutin et, comme d'habitude, n'auront à choisir qu'un seul bulletin – sur lequel figurent désormais deux listes – à mettre dans l'enveloppe.

Le vote par procuration : pensez-y !
En cas d'absence ou d'impossibilité de vous déplacer, il est possible de désigner une personne pour voter à votre place. Retrouvez toutes les infos sur le site de la Ville ou en vous adressant au commissariat de Police de l'arrondissement au 01 69 84 23 70.

MATERNELLE

Rentrée :

INSCRIPTIONS DU 3 AU 29 MARS

Votre enfant est né en 2011 et s'apprête à entrer en première année de maternelle? Cette année : les inscriptions auront lieu à l'Espace Éric-Tabarly, du 3 au 29 mars. Pour inscrire votre enfant à l'école pour la première fois à Paray, vous devrez vous munir des originaux des documents suivants :

› le carnet de santé de votre enfant,
› le livret de famille ou le certificat de naissance de l'enfant en français de moins de 3 mois,
› un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz ou d'eau),
› les taxes d'habitation et foncière 2013,
› l'attestation de la carte vitale,
› le numéro d'allocataire de la caisse d'allocations familiales ou l'avis d'imposition 2013 sur les revenus 2012 si vous ne percevez pas d'allocation
› une feuille de paie ou de pension
› une photo de l'enfant (si vous souhaitez inscrire l'enfant à la restauration scolaire ou aux autres activités périscolaires),
› un RIB si vous souhaitez régler par prélèvement automatique.



Auprès du service Scolaire Enfance Jeunesse
Espace Éric-Tabarly
75, avenue Paul-Vaillant-Couturier
Tél. : 01 60 48 80 30.

EN BREF...

Tarifs municipaux : une pause malgré l'inflation

Afin de garantir l'accès pour tous aux services qu'elle propose, la Municipalité fait ainsi ses prestations en fonction d'une grille précise, le barème dégressif. Calculé en fonction des revenus nets imposables et de la composition des familles, c'est un indice qui sert de référence pour l'application de tarifs communaux et permet d'appliquer les tarifs les plus adaptés.

Cette année, pour mieux tenir compte de l'inflation et ne pénaliser personne, la Ville a souhaité revoir le barème en augmentant les plafonds de chaque tranche de ressources (*voir tableau*).

Nouvelles Tranches de ressources/barème dégressif (uniquement pour les tarifs « commune ») à compter du 01/01/2014

Tranches	Ressources	Tarif appliqué
n°	de ......€ à ....€	
1	0 à 617	-50% de la tranche 6 (tarif plein)
2	618 à 874	-40% de la tranche 6 (tarif plein)
3	875 à 1080	-30% de la tranche 6 (tarif plein)
4	1081 à 1235	-20% de la tranche 6 (tarif plein)
5	1236 à 1389	-10% de la tranche 6 (tarif plein)
6	1390 et +	tarif plein

Des tarifs identiques

En revanche, comme l'année dernière, la Municipalité n'a pas voulu modifier les tarifs municipaux : en 2014, ceux-ci restent identiques. Le maire de Paray, Alain Védère, précise à ce propos : « *Toujours en raison du contexte économique difficile et pour assurer l'accès de toutes les familles à des prestations de qualité, j'estime raisonnable de continuer la pause : pas d'augmentation cette année encore.* »

Jobs d'été UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE À LA MAIRIE

Chaque été, une quarantaine de jeunes paraysiens, agés de 17 ans au moins, bénéficient d'une première expérience professionnelle au sein des services de la Mairie. Si vous êtes intéressé, rendez-vous avant le 13 février aux permanences du Point information jeunesse (PIJ) où vous rencontrerez un agent du service des Ressources humaines et un animateur de la Ville. Pour postuler, il vous faudra être muni du dossier de candidature disponible à l'Espace Éric-Tabarly, au PIJ ou sur le site de la Ville. Une fois votre dossier constitué et déposé, une réponse vous sera donnée au plus tard mi-avril.



Point information jeunesse
65, avenue d'Alsace-Lorraine
Tél. : 01 60 48 80 55
Les dates des permanences sont disponibles sur www.paray-vieille-poste.fr

Cinéma

La séance du samedi déplacée

À partir de février, la séance du samedi soir est déplacée au mardi soir. De son côté, la séance du mercredi après-midi est maintenue avec des films pour les petits comme pour les grands.

Éveil Multi-Sports

Inscriptions au stage d'hiver

Vous souhaitez que votre enfant, âgé de 3 à 6 ans, profite de ses vacances en découvrant différentes activités sportives ? Un stage d'Éveil Multi-Sports, sur le thème des arts du cirque, est organisé du 17 au 21 février, de 9h30 à 12h30, au gymnase Souillat. Les inscriptions ont lieu à partir du 27 janvier, à l'Espace Éric-Tabarly.

Plus d'informations au 01 60 48 80 65.

Séjours de printemps

Bientôt les inscriptions

Comme chaque année, la Municipalité organise des camps de vacances à destination des jeunes Paraysiens âgés de 6 à 17 ans. Pour s'inscrire, le retrait et le dépôt des dossiers d'inscription doivent se faire entre le 24 février et le 8 mars.

Plus d'informations auprès du service Scolaire Enfance Jeunesse
Tél. : 01 60 48 80 30

DÉCHETTERIES

Les nouveaux badges disponibles

Dans une optique de modernisation, le Siredom, syndicat qui gère les déchets de la Communauté d'agglomération, s'est engagé dans la modernisation du fonctionnement de ses déchetteries, notamment grâce à la mise en place d'un nouveau badge d'accès pour les particuliers.

Depuis le 2 janvier et jusqu'au 30 juin, les habitants de Paray sont donc invités à renouveler leur carte d'accès aux déchetteries. L'objectif est d'assurer un meilleur accueil, un meilleur service aux usagers et de faciliter l'accès en fluidifiant le trafic.

Les nouveaux badges s'obtiennent simplement en se rendant sur le site Internet de l'Agglomération, puis en effectuant sa demande dans la rubrique Vivre et entreprendre-déchets. Toutes les demandes devront être accompagnées d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.



CENTRE AQUATIQUE

De nouveaux créneaux pour les activités



Très appréciées, les activités proposées par le Centre aquatique font le plein. Pour permettre à tous d'en bénéficier, de nouveaux créneaux sont mis en place : 9 cours supplémentaires d'apprentissage de la natation pour les enfants et deux cours d'aquagym s'ouvrent au public en 2014.

Les 9 nouveaux cours de natation (débutants et perfectionnement) s'organisent sur les créneaux déjà existants. Retrouvez-les les lundis, mardis, mercredis et vendredis, de 17h à 18h et de 18h à 19h, et les jeudis de 17h à 18h. Les deux cours d'aquagym sont proposés les jeudis de 20h à 20h45.

Pour vous inscrire aux cours, rendez-vous au centre aquatique des Portes de l'Essonne au 9 rue Paul Demange à Athis-Mons.

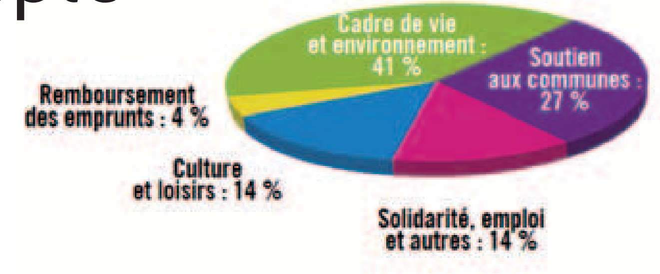
Fermeture du centre aquatique pour vidange

Attention ! Le centre aquatique sera fermé, pour vidange, du 16 février au 2 mars inclus. Pendant cette période, la piscine de Juvisy reste ouverte. Les nageurs pourront ainsi se rendre au 17 rue Jules-Ferry à Juvisy-sur-Orge. Renseignements : 01 69 21 70 20.

FINANCES

Le budget 2014 adopté

103 millions d'euros, c'est le montant du budget de la Communauté d'agglomération cette année. Marqué par une forte limitation des dépenses de fonctionnement, ce budget fait la part belle aux dotations pour les communes membres (26 millions) et à l'investissement (23 millions). Les taux d'imposition, quant à eux, n'augmentent pas.





Sécurité, Paray mise sur la proximité

Agir pour le bien-être de tous a toujours été une priorité de la Municipalité. Dotée d'une police municipale efficace pour lutter rapidement contre la délinquance, l'objectif de la Ville est aussi de travailler, en amont, à prévenir l'insécurité. L'*Infos Village* fait le point sur les dispositifs de sécurité mis en place à Paray.

Une journée avec...
la Police municipale

Chaque jour, les agents de la Police municipale de Paray veillent au bien être de tous les Paraysiens. En contact quotidien avec la population, ils agissent d'abord pour prévenir des dangers et lutter contre l'insécurité. Découvrez leur quotidien...



8h30

La journée débute par l'îlotage. En voiture, à vélo ou à pied, la patrouille de la Police municipale circule dans les différentes rues et avenues de la Ville pour s'assurer de la sûreté des lieux. Les équipements publics, les écoles et le collège sont sécurisés. Chaque jour, les agents sont prêts à intervenir en moins de 10 minutes suite à l'appel d'un administré, de la Police nationale ou du maire de la Ville.



9h30

Comme chaque jour, les agents de la Police municipale se chargent de faire respecter les règles de circulation et de stationnement. Zones bleues, places handicapées, stationnement sur le trottoir ou sur un passage piéton... les agents restent attentifs et peuvent établir des contraventions lorsque la situation le justifie. La mission du jour : évacuer un véhicule stationné abusivement depuis plus de 7 jours sur la voie publique.



10h

Pendant les vacances, une équipe se rend au domicile des personnes inscrites à l'Opération tranquillité vacances (OTV). En l'absence des occupants, la Police municipale, avec le soutien de la Police nationale, s'occupe de surveiller les habitations pour éviter les cambriolages. Au mois d'août, les agents veillent sur une centaine de maisons chaque jour.



11h30

Le chef de la Police municipale participe avec le Commissariat d'Athis-Mons, les sapeurs-pompiers, la SNCF, les Polices municipales du secteur, les bailleurs sociaux et d'autres acteurs du territoire à une cellule de veille organisée tous les 15 jours par la coordination prévention-sécurité (CISPD). Objectif : échanger un maximum d'informations afin de prévenir les risques.



La journée se poursuit avec l'utilisation du radar dont dispose la Police municipale. Il est utilisé plusieurs fois par mois pour sanctionner la vitesse excessive de certains conducteurs et prévenir la population des périls causés par la circulation.



En milieu d'après-midi, deux agents se rendent dans une classe de CE2, à l'école Paul-Bert. Les élèves bénéficient d'une formation pratique sur la conduite à adopter en tant que piéton. La mission des policiers est simple : sensibiliser ces jeunes citoyens aux dangers de la route. À l'issue d'un examen final, les écoliers obtiendront le fameux permis piéton.



C'est l'heure des sorties d'école. Les vacataires « Point école » sont là pour assurer la sécurité des écoliers aux abords des établissements scolaires Jules-Ferry et Paul-Bert. Ces agents sont aussi là pour assister, soutenir et alerter la Police municipale en cas de problème.



Lors du calendrier de l'Avent, une équipe est dépêchée sur place pour s'assurer que tout est en ordre. Mais c'est aussi l'occasion de dialoguer avec les habitants sur les problèmes rencontrés. La fin d'après-midi, c'est aussi le moment de vérifier que les arrêtés limitant les accès aux parcs (La Vanne ou les Jardins de la Mairie) ou aux équipements sportifs (le stade Pierre-de-Coubertin) sont bien respectés. Afin d'assurer une tranquillité maximale aux riverains, ces lieux seront encore contrôlés lors des patrouilles de nuit.

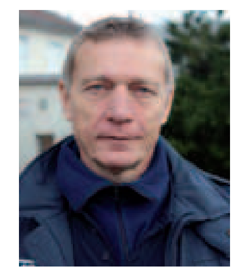
soirée



Même si la nuit est tombée sur Paray, les policiers municipaux restent bien éveillés. Après avoir vérifié, notamment autour de la place Henri-Barbusse, que la fermeture des commerces s'effectuait sans problème, les agents s'organisent à partir de 21 h en brigade de nuit. Ils circulent dans la ville pour contrôler tous les mouvements suspects.

ENTRETIEN

Gaëtan Litricin,
nouveau chef de la Police municipale de Paray



Quelles ont été vos différentes expériences passées au sein de la Police ?
J'ai commencé ma carrière à Paray, il y a 21 ans : je connais donc bien la Ville. J'ai ensuite été amené à travailler dans différentes villes de l'Essonne, où j'ai parfois connu des environnements violents, mais aussi en zone rurale. Dans les deux cas, il m'a toujours paru très important d'entretenir de bonnes relations avec la gendarmerie et la Police nationale : nous sommes deux forces complémentaires, et de bons rapports sont essentiels pour mener efficacement des missions conjointes de lutte contre l'insécurité.

Quels projets comptez-vous mener à Paray ?
Je souhaite aller plus au contact avec les Paraysiens : je veux développer une meilleure proximité avec les habitants pour améliorer, d'abord, la prévention. Pour rendre la police plus accessible, les patrouilles à vélo et pédestres seront ainsi accentuées. En parallèle, je souhaite amplifier la participation citoyenne des habitants : il s'agit de faciliter les remontées d'information et développer un réel échange avec, en particulier, les « Voisins vigilants » et, plus généralement, avec la population. Je crois en effet qu'un des éléments important pour lutter contre les vols, les cambriolages et la violence, c'est d'instaurer le dialogue.



Bientôt la **vidéoprotection**

La notification des marchés concernant la vidéoprotection est programmée pour le 11 février par la Communauté d'agglomération. Cette notification permettra de mettre en route les travaux de mise en place des caméras à Paray. Les premières seront déployées aux abords de l'Avant-Scène et du gymnase Cartier.

Les autres missions de la Police municipale

servir de médiateurs *dans les conflits de voisinage,*

faire respecter les servitudes *imposées par la loi,*

contrôler *les débits de boissons,*

sanctionner *les nuisances de toutes sortes,*

assister la Police nationale *lorsqu'un accident survient,*

effectuer le contrôle *des chiens dangereux,*

vérifier *l'hygiène des commerces,*

assurer la sécurité *sur les événements et le marché...*

Paray intégre **le CISPD**

Afin d'apporter une réponse efficace, adaptée aux problèmes que rencontre notre Ville en matière de tranquillité publique, la Muncipalité a décidé en décembre d'intégrer le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Constitué par Paray, Athis-Mons et Juvisy, le CISPD réunit les responsables des institutions et des organismes publics et privés concernés par la sécurité et la tranquillité publique. L'objectif ? Mieux coordonner et mieux évaluer les actions de prévention et de lutte contre la délinquance au niveau de nos trois communes.

Pour contacter la Police municipale :
tél. poste : 01 60 48 80 10
tél. patrouille : 06 17 18 55 54



Nos conseils pour vous protéger

Au quotidien, il existe des règles simples qui permettent de se prémunir efficacement contre les actes malveillants. Lesquelles ? Situation par situation, l'*Infos Village* fait le point sur les bons réflexes à adopter.

Se protéger des cambriolages

1. Dissuader les cambrioleurs !
Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur. Installez dans votre propriété des équipements de protection physiques (grilles, volets...) ou électroniques (alarmes) adaptés.

2. Rester toujours attentif !
Vérifiez que votre porte est bien fermée à double tour, même si vous êtes présent, et que vous n'avez pas oublié vos clés sur une porte intérieure vitrée. Ne les laissez pas sous le paillasson, dans un pot de fleur ou dans la boîte aux lettres. Ne laissez pas, non plus, traîner dans votre jardin une échelle, un échafaudage...

3. Sachez rester discret.
N'inscrivez aucune information qui pourrait vous identifier ou indiquer l'adresse de votre domicile. Sur votre boîte aux lettres comme sur votre porte, précisez simplement votre nom sans mentionner le prénom.

Contre les pickpockets et les vols à l'arraché

1. Marchez toujours face aux voitures, hors des zones d'ombres et plus près du mur que de la route. Tenez votre sac du côté opposé à la chaussée. Portez-le fermé et en bandoulière plutôt qu'à la main.

2. Soyez particulièrement vigilant en cas de mouvements de foule (heure de pointe, entrées et sorties de grands magasins...) : c'est le moment d'action privilégié par les pickpockets.

3. Méfiez-vous des deux-roues qui empruntent le trottoir et dont le passager arrière pourrait avoir de mauvaises intentions.

4. Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher d'autres passants ou à entrer dans un lieu animé. En cas d'agression, criez au secours.

5. Dans tous les cas, **ne transportez jamais d'importantes sommes d'argent** sur vous, ne portez pas de bijoux trop voyants. Les valeurs que vous détenez seront, par ailleurs, mieux protégées dans les poches intérieures de vos vêtements que dans vos poches latérales ou arrières.

Se prémunir contre le vol à la fausse qualité

1. Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte : utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.

2. Si un employé d'EDF / GDF, ou de la Poste, des opérateurs téléphoniques, un policier ou un gendarme se présentent, n'hésitez pas, même si la personne porte un uniforme, à lui demander une carte professionnelle, un ordre de mission ou bien un justificatif d'intervention.

3. Si l'incertitude persiste, **ne laissez pas la personne rentrer :** proposez-lui un autre rendez-vous pour procéder aux vérification nécessaires en contactant, par exemple, l'entreprise pour laquelle le visiteur prétend travailler ou en contactant la police municipale.

Le vol au distributeur de billets

1. Au distributeur, ne vous laissez jamais distraire par des individus.

2. En cas de difficulté avec un distributeur, **méfiez-vous des personnes** qui vous proposent une aide : ne donnez jamais, ni n'entrez sur le clavier devant elles, votre code secret.

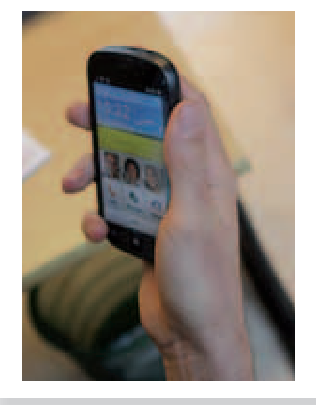
3. Si votre carte est avalée par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressorte pas, puis signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire. Conservez sur vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.

4. Ne laissez jamais votre code secret près de votre carte bancaire ou dans votre portefeuille.

Dans tous les cas, n'hésitez jamais à faire part à la police municipale des situations qui vous semblent inhabituelles : les agents sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.



Police municipale,
83, boulevard de Fontainebleau,
tél. : 01 60 48 80 10
tél. patrouille : 06 17 18 55 54.



Éviter de se faire voler son portable

1. Restez vigilant lorsque vous utilisez votre téléphone en public.

2. Ne le prêtez pas à un inconnu.

3. En cas de vol, portez plainte en n'oubliant pas de vous munir du code IMEI de votre téléphone (qui permettra d'en bloquer l'usage). Avertissez immédiatement votre opérateur téléphonique qui suspendra la ligne.

Ensemble, protégeons notre Village !

La sécurité, c'est l'affaire de tous. Aujourd'hui, la Commune vient de mettre en place, en renfort des forces de police, un nouveau dispositif de participation citoyenne. L'objectif? Mieux assurer au quotidien la sécurité de chacun.

Le principe de ce dispositif est simple et connaît déjà un grand succès parmi les Paraysiens : faire participer la population, en interaction avec les forces de l'ordre, au maintien de la sécurité de leur quartier. Avec l'appui et sous le contrôle de l'État, cette participation des citoyens permet d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

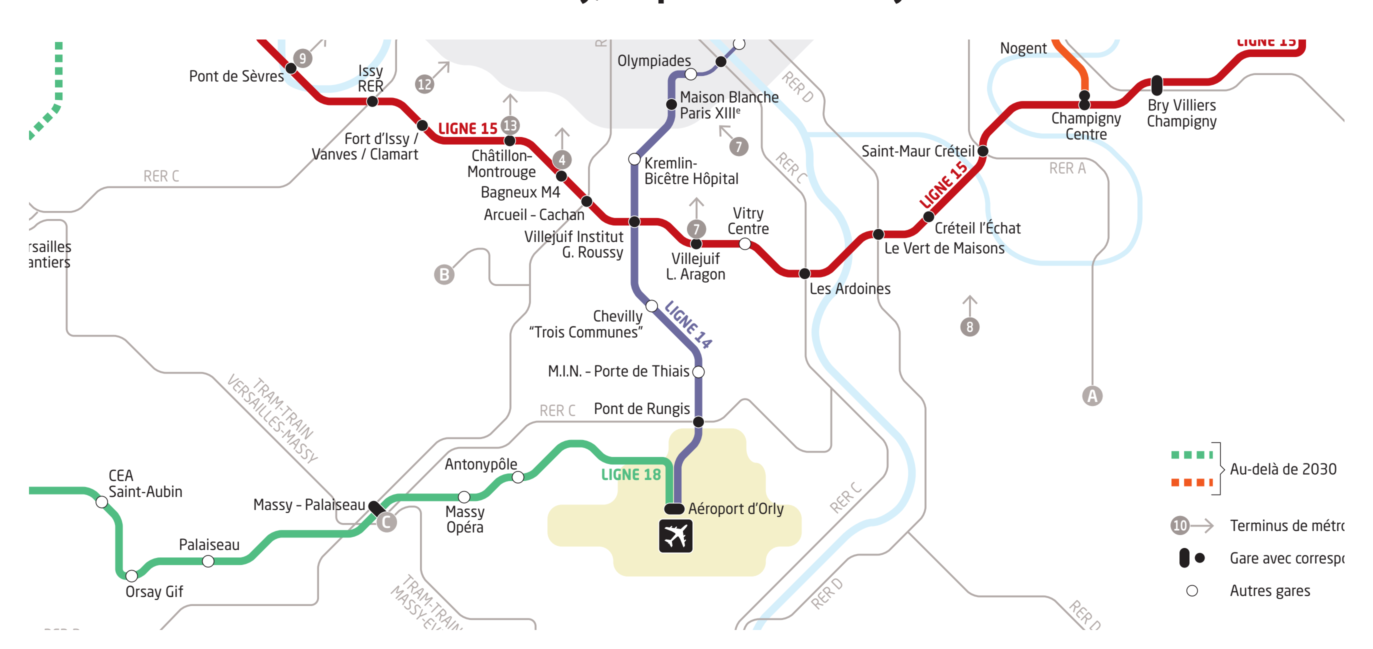
Des outils interactifs et attractifs

Ce dispositif s'inscrit dans l'ensemble des politiques de prévention de la délinquance déjà mis en place à Paray : gardiennages, Opération tranquillité vacances (OVT), patrouilles de nuit, armement de la Police municipale...
Parce qu'il favorise le contact et les échanges au sein d'un quartier, ce système n'assure pas seulement une meilleure sécurité au quotidien mais renforce aussi le lien social entre les habitants. En combattant l'individualisme et en développant l'entraide et le soutien aux personnes vulnérables, cette démarche citoyenne permettra aussi de générer des solidarités de voisinage.

infos *Les candidats sont invitées à se manifester auprès de la mairie soit par courrier à l'attention de Monsieur le maire (place Henri-Barbusse - BP 73 - 91551 Paray-Vieille-Poste) soit par mail : l.betti@paray-vieille-poste.fr (indiquez vos nom, prénom, âge et adresse).* **Une première réunion d'information avec les volontaires est prévue fin janvier.**

Paray **signe l'accord-cadre**

Cosigné le 6 novembre par Alain Védère, maire de Paray, l'accord-cadre du contrat de développement territorial du Grand Orly fédère 14 communes du Val-de-Marne et de l'Essonne. L'objectif ? Fortifier le développement économique et préserver la qualité de vie des communes entourant Orly, en particulier Paray.



Conformément à la décision du conseil municipal du 24 septembre, Alain Védère a signé, mercredi 6 novembre 2013, l'accord-cadre du développement territorial du Grand Orly. Fédérant 9 villes du Val-de-Marne et 5 dans l'Essonne, dont Paray, cet accord entend dynamiser le développement économique et urbain de ce territoire grand comme Paris.

Un accord, pour quoi faire ?

Le texte de l'accord, un épais document de 110 pages, synthétise tous les enjeux «stratégiques» intéressant les 14 communes du Grand Orly, toutes concernées par de nombreux projets d'aménagements.

Il s'agit, d'abord, de conforter la dynamique du territoire et de favoriser le développement économique en soutenant les 13 000 entreprises implantées et en renforçant la diversité des activités et des emplois autour d'Orly.

Autre enjeu d'importance : le logement. L'accord a pour finalité d'assurer une offre en logement diversifiée et abordable à tous les habitants du Grand-Orly et fixe des objectifs de rénovation des logements anciens. Enfin, l'objectif de l'accord est de structurer efficacement l'offre de transports en prévoyant – ce qui impactera directement Paray – le prolongement, à l'horizon 2027, de la ligne 14 du métro et l'arrivée de la future ligne 18 du Grand Paris Express. À plus court terme, au nord de la Coulée verte sur les emprises de l'aéroport, une boucle routière permettant le contournement complet de la plate-forme aéroportuaire et la requalification de la RN7 sont inscrites dans l'accord.

Orly : « un développement maîtrisé »

Au cœur du projet de développement, l'aéroport d'Orly est, bien sûr, évoqué : il doit faire l'objet d'un «*développement maîtrisé et optimisé*». Ceci passe notamment par la réalisation d'un bâtiment de jonction entre les terminaux Sud et Ouest facilitant les déplacements des passagers et la gestion des avions.

Dans le cadre de l'enquête publique environnementale relative à ce projet, Alain Védère a tenu à signer, ainsi que la majorité des maires du Grand Orly, un courrier au président de la commission d'enquête : l'objectif est de lui rappeler expressément que le développement de l'aéroport ne devra se faire que dans un cadre strict, en conservant le même plafonnement de mouvements d'avions et le couvre-feu nocturne. ■

Lorène Binois : elle vous «fée» rêver

Il y a quelques mois, Lorène Binois créait Fée moi rêver. Son business plan ? Distribuer du bonheur lors des événements marquants de la vie : mariage, baby shower et autres fêtes de famille. Cette enfant de Paray, devenue organisatrice d'événements à plein temps, fait tout pour satisfaire ses clients.



Une droguée du bonheur, voilà qui convient bien à Lorène. Après avoir suivi une formation d'organisatrice de mariage, Lorène se décide enfin, il y a quelques mois, à suivre sa vocation : devenir « *dessinatrice de sourires* ». Désormais à la tête de Fée moi rêver, la jeune femme, qui connaît bien le monde de l'événementiel, précise le sens de sa démarche : « *Je souhaitais avoir une relation plus privilégiée et personnelle avec mes clients.* » Et c'est chose faite : elle organise déjà avec succès ses premiers mariages.

Avant, après et, bien sûr, pendant

Côté mariage, Lorène ne manque pas de propositions pour faire de votre mariage le plus beau jour de votre vie. Elle peut organiser l'événement dans son ensemble ou s'occuper seulement de la coordination le jour J, de la décoration, du conseil ou de la recherche de prestataires. Objectif : que tout le monde profite de la fête !

Lorène se fait également une joie de préparer toutes les festivités qui entourent le mariage : demandes en mariage et fiançailles, enterrements de vie de célibataire, cérémonies, brunchs du lendemain, anniversaires de mariage et même... after weddings, moment destiné à rassembler la famille et les amis proches autour des clichés et des vidéos du mariage.

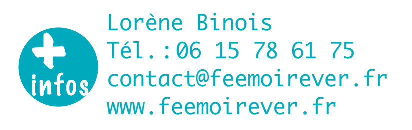
Côté fêtes de famille, Lorène n'est pas en reste pour faire rêver les petits et les grands d'une même tribu. Fêtes de la révélation, fêtes de naissance, fêtes religieuses, anniversaires, baby showers... Lorène est d'ailleurs ambassadrice de *mybbshowershop.com*, premier réseau d'organisatrices de baby showers en France.

Baby shower ? Le principe est simple : célébrer la maman et le futur bébé entre amis et en famille lors d'un goûter. Et ça marche fort : «*En France, les baby showers rentrent de plus en plus dans les mœurs,* affirme Lorène. *C'est l'occasion de passer des moments très agréables avec ses proches.*»

Écoute et créativité

Astucieuse, endurante, Lorène ne compte pas ses heures pour satisfaire ses clients. «*Dans un premier temps, je rencontre gratuitement les personnes désirant mon aide. Il s'agit de comprendre leurs goûts, de cerner leurs envies. L'événement doit être à leur image : unique*» précise-t-elle. Si Lorène n'impose jamais ses idées, elle est à l'affût des tendances et n'hésite pas à faire des propositions. Son mot d'ordre : écoute et créativité.

Une fois le cahier des charges établi, Lorène négocie avec les prestataires pour obtenir les meilleurs tarifs et respecter le budget. «*Avec mes clients, je joue la transparence. Ce sont eux qui payent directement le prestataire. Ils savent ce qui les attend.*» Alors... n'attendez plus ! si vous souhaitez organiser un mariage, une baby shower ou une fête de famille, faites appel à Lorène.



Lorène Binois
Tél. : 06 15 78 61 75
contact@feemoirever.fr
www.feemoirever.fr

NOTRE QUALITÉ DE VIE

Zoom sur les travaux



Paray s'équipe d'un nouveau mobilier urbain

1 2

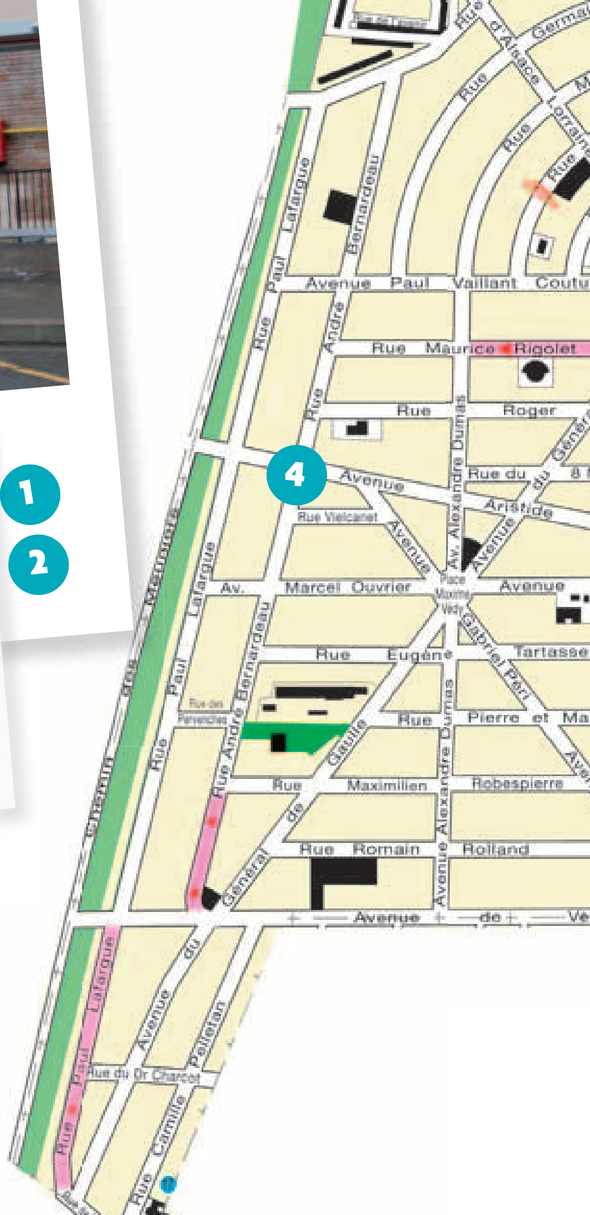
Un grand coup de neuf ! Ces dernières semaines, Paray s'est équipé, en partenariat avec l'Agglomération et le prestataire Clear Channel, d'un tout nouveau mobilier urbain. Plus clairs et plus beaux, les nombreux panneaux d'affichage et autres planimètres de la Ville ont ainsi été changés. Deux journaux électroniques interactifs (JEI), à même de diffuser des informations en temps réel, ont été installés en face de l'Espace Éric-Tabarly (1) et du marché Contin (2). Aussi concernés, les abribus : les nouveaux exemplaires sont en cours de pose dans Paray.



La Vanne

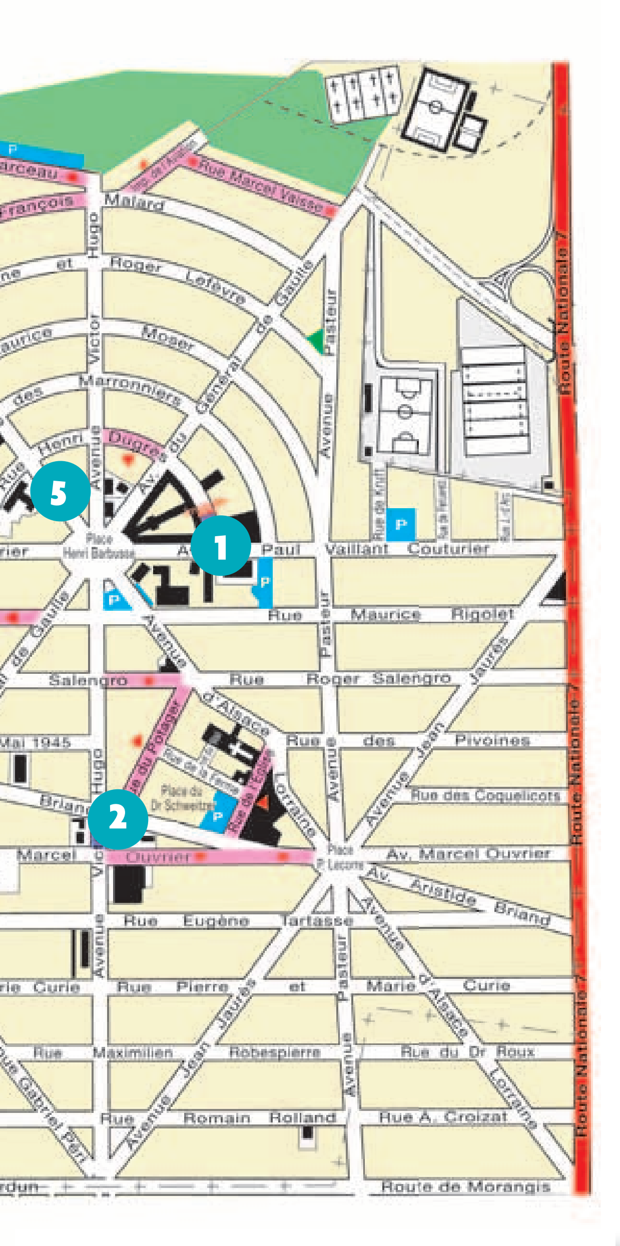


Pour assurer une meilleure sécurité et se conformer à l'arrêté de la Mairie qui prévoit une fermeture des accès le soir à 22 h 30, l'espace pique-nique du parc de la Vanne vient d'être entièrement clôturé et équipé de plusieurs portails. Pour rappel, afin de lutter contre les nuisances sonores, il est interdit de circuler en scooter, moto ou cyclomoteur au sein de la Vanne.



Massifs estivaux

Les jardiniers de la Mairie ont toujours une longueur d'avance ! En cet hiver froid et pluvieux, ces derniers travaillent déjà sur les massifs estivaux qui vous verrez fleurir partout dans Paray.





Convention tri-partite Commune, Agglomération, Lyonnaise des eaux

Les travaux ont progressé : la pose de la canalisation d'eau – et la réfection des trottoirs conséquente aux travaux – est en cours au niveau du croisement de la rue André-Bernardeau et de l'avenue Aristide-Briand.





Salle des Mimosas

6

Les travaux de rénovation, de mise aux normes acoustiques et thermiques et d'adaptation aux personnes à mobilité réduite (PMR) sont en cours d'achèvement. Bien mené, le chantier n'a pas connu de retard et doit s'achever début mars.



Salle Jean-Philippe-Rameau



La salle Jean-Philippe-Rameau fera bientôt l'objet de quelques travaux. Au menu : le réaménagement du bureau des professeurs et le renforcement de l'éclairage externe avec la pose de nouveaux spots à allumage automatique.

PORTRAIT

GAËL DARCHEN



La Maîtrise des Hauts-de-Seine, ce sont
470 chanteurs de 5 à 25 ans, 4 à 6h de cours par semaine pour chaque élève, 200 représentations par an en moyenne, 1 ou 2 tournées à l'étranger par an.

Un chef au grand **chœur**

Ancien élève de l'École de musique de Paray, depuis 25 ans Gaël Darchen transmet aux jeunes sa passion pour le chant. Reconnu internationalement comme un des meilleurs spécialistes des voix d'enfants, il forme aujourd'hui, comme chef de chœur de la Maîtrise des Hauts-de-Seine, des centaines d'enfants au chant choral.

De bons souvenirs, c'est ce qui vient à l'esprit de Gaël Darchen lorsqu'il évoque son enfance paraysienne. À Paray, qu'il décrit comme un cocon, il intègre l'École de musique dès l'âge de 7 ans où il acquiert les qualités essentielles au musicien : la rigueur et la constance. Au niveau instrumental, il apprend à jouer du piano avec Guillemette Guillotel et, avec Dominique Réau, de la trompette, qui devient alors son instrument de prédilection.

Ses professeurs lui transmettent surtout l'amour de la musique, une passion qui le suit encore aujourd'hui. « *J'ai rencontré des personnes très importantes qui ont cru en moi et qui m'ont accompagné à Paray comme ailleurs,* explique Gaël. *Mais surtout, j'ai eu la chance d'avoir une mère qui a compris ma sensibilité pour la musique.* »

À 12 ans, avec le soutien de cette dernière, Gaël décide de se consacrer entièrement à la musique en fréquentant d'autres conservatoires et, malgré la réticence de la plupart de ses professeurs, en prenant des cours par correspondance. « *Le fait de sortir de l'école a été un élément fondamental pour expliquer mon parcours. Grâce à cela, j'ai pu exprimer ma différence, une valeur ajoutée qu'on a souvent tendance à étouffer au sein de l'école.* »

Un spécialiste des voix d'enfants

Devenir chef de choeur d'une chorale ou d'un chœur d'enfants, Gaël ne l'a jamais imaginé ni rêvé. Dès sa majorité, il enseigne la trompette dans les villes avoisinantes et, par un heureux hasard, devient chef de chœur de l'Ensemble Vocal de l'Hurepoix. « *J'étais accompagnateur de la chorale et, à la première répétition, la chef de chœur était absente. J'ai dû la remplacer au pied levé : c'est là que le chant choral a commencé à me passionner.* »

Après avoir dirigé sa première chorale, il s'occupe, avec beaucoup de bonheur et durant 7 ans, de celle de Paray, composée à l'époque de plus de 60 choristes. Fort de son expérience, Gaël, à seulement 29 ans, prend la tête de la Maîtrise des Hauts-de-Seine, association de formation au chant choral.

Véritable institution, la Maîtrise accueille gratuitement près de 470 enfants et jeunes adultes qui forment depuis 1995 le Chœur d'enfants de l'Opéra national de Paris. Gaël devient alors l'un des meilleurs spécialistes des voix d'enfant. « *La particularité de la voix d'enfant est qu'elle est éphémère. Elle est rare et précieuse car elle évolue au fil du temps. La voix d'enfant est pour moi le meilleur fil conducteur pour transmettre de l'émotion. C'est de la musique à l'état pur.* »

La Maîtrise, il maîtrise

Durant ces 15 dernières années, Gaël a durablement transformé la Maîtrise des Hauts-de-Seine pour la hisser au rang des plus prestigieuses de France et du monde. Ses choristes, âgés de 5 à 25 ans, sont désormais deux fois plus nombreux. En 2004, Gaël crée le chœur de chambre destiné à former les jeunes adultes désirant continuer leur pratique lyrique après la mue. Il multiplie les partenariats, notamment avec le conseil général des Hauts-de-Seine et des associations caritatives.

Gaël ne consacre désormais que 20% de son temps à la musique, mais se charge, avec son équipe, de trouver des financements et d'organiser les quelque 200 à 250 concerts ayant lieu chaque année au Palais Garnier, à l'Opéra Bastille… mais aussi à l'étranger.

Cependant ce qui lui tient le plus à cœur est de développer un réel projet éducatif. «*En évoluant musicalement, les enfants, venant de tous les milieux sociaux, prennent confiance en eux et sont alors capables de faire face aux péripéties de la vie. Notre mission est de favoriser le développement de l'enfant par la passion de la musique et du chant.*» Objectif pour les jeunes choristes : apprendre la rigueur et l'organisation, partager des moments en famille, exprimer leurs émotions sur scène, s'ouvrir au monde en partant à l'étranger, se faire une réelle expérience professionnelle… avec, en prime, la confiance énorme que leur porte Gaël, en coulisse, lors de chaque représentation. ■

TRIBUNES

Tribune de la Majorité municipale

Le code électoral n'interdit pas la publication d'une tribune par la majorité municipale dans le magazine de la commune dans l'année précédant les élections municipales. Cependant, par strict respect de la loi de janvier 1990 régissant la communication en période électorale, nous avons décidé de ne plus publier de tribune jusqu'en mars 2014.

Liste "Paray nous rassemble 2008"

C'est un plaisir pour nous de présenter à chacun d'entre vous, nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année.
D'adresser aussi nos meilleurs voeux au personnel communal qui assure au quotidien un service exemplaire dans des conditions souvent difficiles, et aussi aux acteurs de notre vie associative pour l'action qu'ils mènent avec courage et dévouement pour perpétuer le souvenir, faire connaître nos richesses et pour permettre l'épanouissement de chacun.
La période des voeux est toujours un temps éphémère, dont il ne faut pas se priver bien sûr. Il nous faut néanmoins regarder les choses telles qu'elles sont, avec objectivité.
C'est pourquoi, nous continuerons jusqu'au terme de notre mandat à défendre vos intérêts et à faire entendre notre voix pour dénoncer l'attitude de la majorité à savoir :
- L'immobilisme de la municipalité face à la multiplication des actes d'incivilité et d'insécurité sur notre commune,
- Le manque de transparence quant au coût financier qui résultera pour chaque famille paraysienne de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée prochaine,
- L'absence de visibilité concernant les plans de circulation et de stationnement prévus sur la ville,
- La hausse de la fiscalité décidée par la Communauté d'Agglomération, et approuvée par les élus communautaires paraysiens sans aucune amélioration des services rendus à la population.
Les paraysiens ne peuvent plus attendre des réponses à leurs préoccupations, qui n'arrivent jamais.
L'heure doit être à l'action sous peine de voir notre commune perdre son rayonnement, au profit de communes plus réactives et innovantes pour leurs habitants.
Voilà chers Paraysiens, les voeux que nous formulons pour notre ville.

P. PICARD – A. VAUX – B. PAROT- J. SALLAGOITY

Liste "ParayTous Ensemble"

Je vous informe que les élus de la liste Paray Tous ensemble ne produiront plus d'articles d'octobre 2013 à mars 2014.
Marc SAGETAT.

Note de la rédaction :
La jurisprudence relative à la loi de janvier 1990 consacre tant le droit d'expression des tribunes que le maintien d'un éditorial du maire. En revanche, elle prescrit toute utilisation des tribunes à des fins de propagande.

MAIRIE À VOS CÔTÉS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de séance **du 26 décembre**

Réuni sous la présidence de Monsieur Alain VEDERE, Maire.
Secrétaire de séance : Nathalie LALLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- INSTALLE Monsieur André BONARGENT, Conseiller Municipal ;

- DÉCIDE par 22 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention de compléter l'article 4 de la délibération n° 43/2013 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2014 ;

- REVALORISE par 26 voix pour et 1 abstention les tranches de ressources du barème dégressif à hauteur de 3 % ;

- DÉCIDE par 25 voix pour et 2 abstentions de procéder à la décision modificative n°2 du budget 2013 ;

- DÉCIDE par 24 voix pour et 3 abstentions d'admettre en non-valeur l'ensemble des créances présentées par la Trésorerie ;

- ATTRIBUE par 23 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions une indemnité de conseil au receveur municipal ;

- VOTE à l'unanimité une avance sur subvention 2014 pour les associations Paray Football Club et Sporting Club Paray Basket ;

- APPROUVE à l'unanimité les conclusions du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) et DÉTERMINE le montant des attributions de compensation pour les villes de Savigny-sur-Orge et Morangis ;

- AUTORISE à l'unanimité le reversement des recettes du spectacle *Roméo et le coup de la lune* à l'Institut Curie ;

- AUTORISE par 24 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions le Maire à signer les conventions de fonds de concours liées à chaque opération de travaux sur la voirie et les réseaux, ainsi que sur le domaine public déterminés annuellement au budget primitif 2014 et budgets suivants ;

- APPROUVE à l'unanimité le diagnostic territorial partagé et AFFIRME sa volonté d'engager une démarche de contractualisation avec le département ;

- APPROUVE à l'unanimité le principe d'intégration de la commune de Paray-Vieille-Poste au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) ;

- DONNE UN AVIS FAVORABLE par 24 voix pour et 4 abstentions à la demande de dérogation à la règle de repos dominical émanant de la société JEAN LEFEVRE, à l'occasion de l'exécution des travaux d'aménagement du parvis de l'aérogare de départ du Terminal Ouest-Linéaire Ouest ;

- RÉAFFIRME par 23 voix pour et 5 abstentions son attachement à la souveraineté communale en matière d'urbanisme.

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2013 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (C.C.A.P.H.) ;

- APPROUVE à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs ;

- APPROUVE à l'unanimité la mise à jour de certains taux et conditions de remboursement des frais occasionnés par les déplacements professionnels du personnel communal ;

- APPROUVE à l'unanimité la mise à jour du règlement relatif au Compte épargne temps (C.E.T.) ;

- MODIFIE à l'unanimité un représentant du conseil municipal au sein des commissions municipales et organismes extérieurs.

Vos élus vous reçoivent : **n'hésitez pas à les contacter**
Vos élus vous reçoivent sur rendez-vous pour répondre à toutes vos questions, vous aider dans des situations difficiles, échanger avec vous. Pour cela, un geste simple, contactez l'accueil de la Mairie au 01 69 38 79 83.

Conseil municipal
Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 14 février à 19h l'Hôtel de Ville.

Les horaires de votre mairie
Les services d'accueil de l'Espace Éric-Tabarly sont à votre disposition les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h et les mercredis et samedis de 9h à 12h.

Votre site à vivre !
Retrouvez toutes les informations utiles pour vos démarches ou inscriptions sur www. paray-vieille-poste.fr.

Facebook
Rejoignez-nous sur Facebook : Mairie Paray-Vieille-Poste.

Participez à la brocante !

brocante des particuliers qui aura lieu le **dimanche 18 mai prochain de 8h à 18h.**

Pour vous inscrire, rendez-vous **le samedi 8 mars 2014, de 9h à 12h**, à l'Espace Éric-Tabarly, muni d'une copie de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
Vous pourrez bénéficier d'un stand par famille au prix de 10 euros.

ASSOCIATIONS

Ensemble Vocal Point d'Orgue

INVITATION AUX NOUVELLES VOIX QUI VEULENT NOUS REJOINDRE



Une cinquantaine de choristes, homme et femme, répartis en quatre pupitres, ont plaisir à se retrouver tous les mardis soir de 20h00 à 22h15 à la Salle Colbert près de la Mairie de Paray-Vieille-Poste.
Actuellement nous renouvelons notre répertoire et travaillons notre voix sur de nouveaux chants dans une ambiance détendue et conviviale. Des mélodies françaises, italiennes, du gospel, du jazz. À la tête de l'ensemble, Pierre Manchot mène une activité de chef de chœur, de professeur de musique de films et de compositeur. Il nous fait progresser et nous fait découvrir les chants à quatre voix pour les présenter en concert dès qu'une opportunité se présente. Quel plaisir de se produire avec d'autres chœurs et de rencontrer le public venu nous écouter !
Vous aimez chanter ? Vous appréciez un répertoire multi-colore et multi-sonore ? Vous recherchez une ambiance à la fois joviale et sérieuse ?
L'Ensemble Vocal Point d'Orgue est fait pour vous.
Nous recrutons des voix d'hommes basses ou ténors, les voix de femmes seront aussi les bienvenues pour étoffer nos pupitres d'alti.
Alors, n'hésitez plus, laissez-vous tenter et rejoignez notre ensemble vocal dès à présent !
Aucune compétence particulière n'est requise, si ce n'est votre envie de chanter, votre bonne humeur et votre assiduité aux répétitions.
Pour faire connaissance avec le groupe, deux ou trois séances d'essai vous seront proposées.



Contactez Lydie Arranger,
notre Vice-Présidente au : 06 15 04 76 39
et visitez notre site Internet :
http://www.ensemble-vocal.org

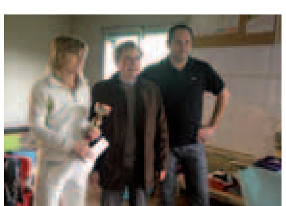
! **Le concert de l'EVPO à l'Avant-Scène, initialement prévu le 30 mars, est déplacé au dimanche 22 juin.**

Amicale des anciens élèves de Paray

L'Amicale organise un loto le dimanche 16 février à la salle René-Cassin à Paray-vieille-poste. À partir de 14 heures, ouverture des portes. Nous vous attendons nombreux pour profiter d'un bel après-midi en famille ou entre amis. On s'amuse toujours bien ! Et on gagne de beaux lots... Qu'on se le dise...

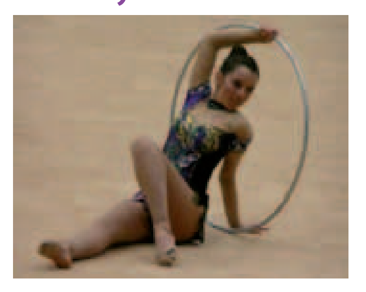
Présidente : Hélène Champié
Trésorière : Marie-Noëlle Le Beuz
Secrétaire : Annie Ceccacci
Secrétaire adjointe : Danielle Ciambella
Rapporteur aux comptes : Christianne Colpaert

Tennis Club Paray



L'édition 2013 du tournoi de Paray a été un succès. 213 joueuses et joueurs, venus de plusieurs régions, ont participé aux 16 jours de compétitions. Le club est heureux de faire progresser chaque année ce tournoi et remercie la Mairie pour son soutien matériel et logistique.

GR Paray



Grande nouvelle ! Notre gymnaste Amandine Cartier est qualifiée pour le championnat de France de Gymnastique Rythmique, qui se déroulera à Belfort les 25 et 26 Janvier. Amandine y représentera le GR Paray dans les catégories individuelles Critérium, Fédérales et Nationales B. Bonne chance à elle !

Modélisme

Dimanche 2 février 2014, Le Paray Model Club organise une bourse d'échange modélisme (voiture, avion, bateau) au gymnase Cartier, de 10 h à 18 h. Des démonstrations seront réalisées par des pilotes aguerris. N'hésitez pas à venir leur rendre visite.





01 69 38 89 57

www.tpf-menuiserie.com

Fenêtres - Portes - Portes de garage - Portails - Clôtures - Volets - Volets roulants

17 avenue de Fontainebleau 91550 PARAY VIEILLE POSTE























BRAVO IMMO

"Le spécialiste paraysiens depuis plus de 15 ans"

- Estimation gratuite sans rendez-vous
- Toutes transactions avec des honoraires attractifs
- Gestion de votre bien immobilier (6,5% HT)
- Assurance contre les loyers impayés (2,65 %)

33, bd de Fontainebleau - RN7
91550 Paray-Vieille-Poste
01 69 38 99 33
bravoimmo@wanadoo.fr
www.bravo-immo.fr

AVEC UN MANDAT EXCLUSIF DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES OFFERTS







Bienvenue à

Youness Abderemane le 27/11
Maxime Bao le 21/11
Mohamed Balaïd le 22/11
Ezio Beurnel le 25/12
Dino Frascogna le 12/12
Diane Gratien le 21/12
Melina Hamdi le 30/12
Alex Khoudoyan le 26/11
Léanor Lemoine le 20/12
Charlize Leroux Juré le 09/12
Gabrielle Manteuffel le 08/11
Liam Miranda le 19/11
Mathys Mouco Scocard le 25/11
Cihan Nehir le 19/10
Emily Rea le 29/10
Dania Rekhroukh le 16/10
Kylian Reson le 30/10
Ethan Thiriat le 29/10
Hugo Toro le 04/12
Louca Ventura le 28/10
Osman Zaghloul le 13/11
Hayk Isakhanyan le 28/12

Félicitations à :

Gilles Rousset et Elisabeth Lopes le 30/11
Stevens Debbah et Sabrina Sury le 20/12

Nous ont quittés :

Marguerite Descombris veuve Carré le 27/11
Maria Rosa Diogo ép Dos Santos le 27/12
Fernande Halma veuve Toutin le 15/12
André Boutiller le 06/12
Roger Bouté le 23/10
Julien Colella le 03/11
Yves Dragon le 22/12
Huguette Faride veuve Lamballe le 09/12
Jacques François le 03/12
Monique Monti le 14/12
Solange Mouly le 26/10
Antonio Petrilli le 16/12
Paul Poisson le 03/12
Eric Ratsimbazafy Ranarijhon le 26/11
André Vandevoir le 27/12
Marcelle Meurgue veuve Dubost le 02/09
Françoise Simon le 22/11

Permanence de la députée

Eva Sas, députée de la 7e circonscription de l'Essonne, assurera une permanence à l'Hôtel de Ville le vendredi 21 février, de 10h30 à 12h30.

Pharmacies de garde

Dimanche 28 janvier
Pharmacie Bourquin
4, place Beaumarchais
à Savigny

Dimanche 2 février
Pharmacie Caillard
36, rue Juvisy
à Athis

Dimanche 9 février
Pharmacie Caufment
6, avenue des Écoles
à Savigny

Dimanche 16 février
Pharmacie Rodde
16, rue Valentin Conrart
à Athis

Dimanche 23 février
Pharmacie Razafimanohihaja
Angle de l'avenue Henri Dunant et de la rue de Champagne
à Athis

En cas d'urgence, contacter le commissariat de Police d'Athis-Mons pour connaître la pharmacie de garde de nuit
Tél. : 01 69 84 23 70

Huissiers de justice

Des permanences d'huissiers se tiennent à Évry tous les jeudis matin de 9h30 à 11h30, hors vacances scolaires. Les entretiens se font sur rendez-vous uniquement. Prochaines dates : le 30 janvier, les 6 et 13 février et le 6 mars (Rue René-Cassin - Tél. : 01 69 36 36 37). Les lundis, mardis et jeudis matin, de 9h à 12h, vous pouvez joindre le secrétariat au numéro indiqué ci-dessus.

Marché de Contin

Les commerçants du marché vous accueillent les mercredis et samedis matin de 8h à 13h.
Renseignements au 01 69 02 08 00



Numéros d'urgence

Police municipale
01 60 48 80 10
Patrouille
06 17 18 55 54
Commissariat d'Athis-Mons
01 69 84 23 70
URGENCES : 17
Centre de secours des Sapeurs-Pompiers
01 69 38 42 90
URGENCES : 18
SAMU de l'Essonne
01 69 13 60 00
URGENCES : 15
Appel d'urgence universel (accessible à partir des portables)
112
Centre antipoison Paris et Île-de-France
01 40 05 48 48
01 40 37 04 04
SOS Médecins
08 26 88 91 91
Médecin de garde
01 69 84 23 70
(Commissariat)
Pharmacie de garde
(pour la nuit)
01 69 84 23 70
(Commissariat)
Maison Médicale de Garde
Hôpital public de Juvisy
9, rue Camille-Flammarion
15 / 01 69 54 27 00
Urgences dentaires
(dimanches et jours fériés)
01 69 21 20 44
Urgences EDF
0 969 321 515
Sécurité Gaz GrDF
0 969 324 324
Urgences Lyonnaise des Eaux
0 810 883 883
Hébergement d'urgence
115
Centre d'opposition national Carte bleue
0 892 705 705
Chéquier
0 892 68 32 08
Urgences vétérinaires
01 69 79 03 81



Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste,Savigny-sur-Orge